

SEMAFO inc.
États financiers consolidés audités
31 décembre 2015

Table des matières

	Page
ÉTATS FINANCIERS	
Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport de l'auditeur indépendant	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé du résultat	6
État consolidé du résultat global	7
État consolidé des variations des capitaux propres	8
Tableau consolidé des flux de trésorerie	9
NOTES ANNEXES	
1. Constitution et nature des activités de la Société	10
2. Mode de présentation	10
3. Sommaire des principales méthodes comptables	11
4. Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur	18
5. Estimations et jugements comptables critiques	19
6. Acquisition d'Orbis	22
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
8. Clients et autres débiteurs	23
9. Stocks	23
10. Avance à recevoir et immobilisation incorporelle	24
11. Liquidités soumises à des restrictions	24
12. Immobilisations corporelles	25
13. Fournisseurs et charges à payer	26
14. Dette à long terme	26
15. Provisions	27
16. Capital social	28
17. Instruments financiers	30
18. Impôt sur le résultat	33
19. Charges d'exploitation minière	35
20. Charges administratives	36
21. Rémunération fondée sur des actions	36
22. Charges financières	39
23. Participations ne donnant pas le contrôle	39
24. Résultat par action	40
25. Engagements financiers et éventualités	40
26. Informations financières incluses dans le tableau consolidé des flux de trésorerie	41
27. Filiale et transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	42
28. Transactions entre parties liées	42
29. Information sectorielle	43
30. Événements subséquents	43

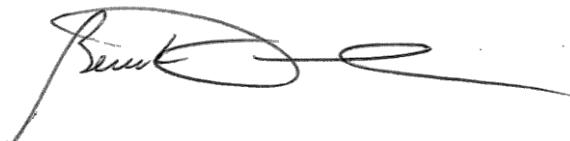
Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers consolidés de SEMAFO inc. (la « Société ») ainsi que toutes les informations financières qui figurent dans le présent rapport sont de la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, ils reflètent les meilleures estimations et jugements de la direction. Les informations financières qui figurent dans d'autres sections du présent rapport sont conformes aux états financiers consolidés.

La Société maintient un système approprié de contrôle interne qui fournit une assurance raisonnable quant à la protection des actifs contre la perte ou toute utilisation fautive et s'assure que des registres comptables sont correctement tenus afin de présenter une information fiable servant à la préparation d'états financiers exacts en temps opportun.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés, ont été nommés par les actionnaires et ont effectué un audit des états financiers consolidés de la Société. Leur rapport est annexé à la présente.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction remplit ses obligations en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et au contrôle interne. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce dernier est entièrement formé d'administrateurs indépendants et se réunit annuellement avec la direction et avec les auditeurs externes de la Société afin de discuter des résultats de l'audit et d'examiner des questions connexes. Les auditeurs externes ont entièrement accès au comité d'audit avec et sans la présence de la direction. Le comité d'audit révise les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion de la Société et recommande leur approbation au conseil d'administration.



Benoit Desormeaux, CPA, CA
Président et chef de la direction

Martin Milette, CPA, CA
Chef de la direction financière

Rapport de l'auditeur indépendant

Le 8 mars 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de SEMAFO inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de SEMAFO inc., qui comprennent l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014, les états consolidés du résultat, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de SEMAFO inc. aux 31 décembre 2015 et 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PriceWaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Québec, Canada

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123475

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars américains)

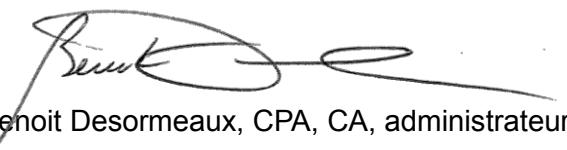
	Au 31 décembre 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	167 166	127 928
Clients et autres débiteurs (note 8)	17 028	21 470
Impôt sur le résultat à recevoir	1 634	12 086
Stocks (note 9)	53 200	59 729
Autres actifs courants	2 622	2 311
	241 650	223 524
Actifs non courants		
Avance à recevoir (note 10)	4 532	4 229
Liquidités soumises à des restrictions (note 11)	4 388	3 726
Immobilisations corporelles (note 12)	529 087	382 388
Immobilisation incorporelle (note 10)	1 856	1 915
Autres actifs non courants	—	2 520
	539 863	394 778
Total de l'actif	781 513	618 302
Passif		
Passifs courants		
Fournisseurs et charges à payer (note 13)	35 869	49 530
Tranche courante de la dette à long terme (note 14)	29 052	—
Passifs liés aux unités d'actions restreintes et différées (note 21)	1 360	1 938
Provisions (note 15)	6 346	6 579
	72 627	58 047
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 14)	59 379	—
Passifs liés aux unités d'actions restreintes (note 21)	4 485	3 967
Provisions (note 15)	7 313	6 917
Passifs d'impôt différé (note 18)	31 846	18 766
	103 023	29 650
Total du passif	175 650	87 697
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social (note 16)	516 070	466 861
Surplus d'apport	10 685	10 889
Résultats non distribués	48 242	25 932
	574 997	503 682
Participations ne donnant pas le contrôle	30 866	26 923
Total des capitaux propres	605 863	530 605
Total du passif et des capitaux propres	781 513	618 302

Engagements financiers et éventualités (note 25)

Événements subséquents (note 30)

Approuvé par le conseil d'administration,


Jean Lamarre, administrateur


Benoit Desormeaux, CPA, CA, administrateur

**État consolidé du résultat
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014**

(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	2015 \$	2014 \$
Produits – Ventes d'or	300 129	289 349
Charges d'exploitation		
Charges d'exploitation minière (note 19)	127 618	149 305
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	87 689	72 195
Charges administratives (note 20)	13 559	17 432
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative	857	826
Rémunération fondée sur des actions (note 21)	4 340	3 232
Résultat opérationnel	66 066	46 359
Autres charges (produits)		
Produits financiers	(748)	(343)
Charges financières (note 22)	3 846	1 646
Perte de change	8 161	5 251
Résultat avant l'impôt sur le résultat	54 807	39 805
Charge d'impôt sur le résultat		
Exigible (note 18)	10 510	1 382
Différé (note 18)	13 744	19 028
	24 254	20 410
Résultat net des activités poursuivies	30 553	19 395
Résultat net des activités abandonnées	—	(1 648)
Résultat net de l'exercice	30 553	17 747
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux :		
Actionnaires	24 910	15 812
Participations ne donnant pas le contrôle (note 23)	5 643	3 583
	30 553	19 395
Résultat net des activités abandonnées attribuable aux :		
Actionnaires	—	(11 339)
Participations ne donnant pas le contrôle (note 23)	—	9 691
	—	(1 648)
Résultat net de l'exercice attribuable aux :		
Actionnaires	24 910	4 473
Participations ne donnant pas le contrôle (note 23)	5 643	13 274
	30 553	17 747
Résultat de base par action des activités poursuivies	0,09	0,06
Résultat de base par action des activités abandonnées	—	(0,04)
Résultat de base par action (note 24)	0,09	0,02
Résultat dilué par action des activités poursuivies	0,09	0,06
Résultat dilué par action des activités abandonnées	—	(0,04)
Résultat dilué par action (note 24)	0,09	0,02

**État consolidé du résultat global
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014**

(en milliers de dollars américains)

	2015 \$	2014 \$
Résultat net et résultat global de l'exercice	30 553	17 747
Attribuable aux :		
Actionnaires	24 910	4 473
Participations ne donnant pas le contrôle	5 643	13 274
	30 553	17 747

État consolidé des variations des capitaux propres
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

	Attribuable aux actionnaires								TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	
	Capital social		Résultats non distribués				Participations ne donnant pas le contrôle			
	Actions ordinaires ¹ (en milliers)	Montant	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total	\$	\$			
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	274 533	458 033	12 687	21 459	492 179	13 649			505 828	
Résultat net et résultat global de l'exercice	—	—	—	4 473	4 473	13 274			17 747	
Rémunération fondée sur des actions (note 21).....	—	—	580	—	580	—			580	
Actions émises à l'exercice d'options (note 21)	2 941	8 078	(2 378)	—	5 700	—			5 700	
Actions émises en contrepartie de frais d'engagement (note 16).....	244	750	—	—	750	—			750	
Solde au 31 décembre 2014	277 718	466 861	10 889	25 932	503 682	26 923			530 605	
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	277 718	466 861	10 889	25 932	503 682	26 923			530 605	
Résultat net et résultat global de l'exercice	—	—	—	24 910	24 910	5 643			30 553	
Actions émises à l'exercice d'options (note 21)	265	635	(204)	—	431	—			431	
Actions émises en contrepartie d'un placement privé (réduction faite des frais d'émission d'actions de 2 600 \$) (note 16).....	15 640	46 474	—	(2 600)	43 874	—			43 874	
Actions émises en contrepartie de frais d'engagement sur la facilité (note 16)	240	750	—	—	750	—			750	
Actions émises en contrepartie de frais de financement sur la dette à long terme (note 16)...	458	1 350	—	—	1 350	—			1 350	
Dividendes déclarés par une filiale à une participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(1 700)			(1 700)	
Solde au 31 décembre 2015	294 321	516 070	10 685	48 242	574 997	30 866			605 863	

¹ Au 31 décembre 2015, aucune action ordinaire émise n'était impayée (aucune au 31 décembre 2014).

**Tableau consolidé des flux de trésorerie
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014**

(en milliers de dollars américains)

	2015 \$	2014 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice des activités poursuivies	30 553	19 395
Ajustements :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	87 689	72 195
Rémunération fondée sur des actions	4 340	3 232
Radiation d'autres actifs non courants en lien avec les frais de financement	2 520	—
Perte de change latente	7 612	6 799
Charge d'impôt sur le résultat différé	13 744	19 028
Autres	1 103	81
	147 561	120 730
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 26 a)	4 756	1 140
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	152 317	121 870
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	—	(2 088)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	152 317	119 782
Activités de financement		
Frais de financement	—	(1 020)
Dette à long terme (note 14)	90 000	
Frais de transaction sur la dette à long terme (note 14)	(1 200)	—
Produit de l'émission de titres du capital social, déduction faite des frais d'émission (note 16)	44 305	5 700
Dividendes versés à une participation ne donnant pas le contrôle et retenues à la source	(2 656)	—
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	130 449	4 680
Activités d'investissement		
Acquisition d'Orbis Gold Limited (note 6)	(154 550)	—
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 26 c)	(79 449)	(68 591)
Avance à Sonabel (note 10)	(566)	(2 068)
Augmentation des liquidités soumises à des restrictions	(1 017)	(641)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(235 582)	(71 300)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(7 946)	(7 833)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	39 238	45 329
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	127 928	82 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	167 166	127 928
Intérêts payés	4 578	—
Intérêts reçus	450	343
Impôt sur le résultat payé	1 131	5 276

Informations supplémentaires sur les éléments hors trésorerie (note 26 b)

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

1. Constitution et nature des activités de la Société

SEMAFO inc. (la « Société ») est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) et cotée à la Bourse de Toronto et à la Bourse NASDAQ OMX de Stockholm. L'adresse du siège social de la Société est le 100, boul. Alexis-Nihon, 7^e étage, Saint-Laurent (Québec), Canada, H4M 2P3.

Les filiales de la Société sont engagées dans l'exploration, le développement et la production aurifères. Ces activités se déroulent en Afrique occidentale. Les filiales de la Société exploitent la mine Mana au Burkina Faso et, suivant son étude de faisabilité positive, la Société poursuit l'avancement du gisement aurifère Natougou vers la réalisation des prochaines grandes étapes. Les filiales de la Société détiennent aussi des participations dans des propriétés minières. Le recouvrement potentiel des dépenses engagées sur ces propriétés et des frais différés connexes dépend de l'existence en quantité suffisante de réserves de minerai, de la capacité d'obtenir tous les permis requis, de la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la mise en exploitation de ces propriétés minières et de la rentabilité de la production future de la Société.

2. Mode de présentation

Les états financiers consolidés audités de la Société (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées pour préparer ses états financiers selon les IFRS, y compris les chiffres comparatifs. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers en date du 8 mars 2016.

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, dont les actifs financiers disponibles à la vente.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars américains, monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales, et tous les montants ont été arrondis au millier le plus proche, à moins d'indication contraire.

Conversion des transactions en monnaies étrangères

Lors de la préparation des états financiers des entités individuelles, les transactions dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle des entités (monnaies étrangères) sont comptabilisées au taux en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de l'état de la situation financière, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change de fin de période. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction. Tout gain ou perte à la conversion de ces transactions en monnaies étrangères est inclus dans l'état consolidé du résultat sous la rubrique du gain ou perte de change.

Consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entreprises structurées) contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée, ou détient des droits, à des rendements variables découlant de son implication avec l'entité et est capable d'influer directement sur ces rendements par son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à la date à laquelle la Société obtient le contrôle. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les transactions et les soldes intragroupes ainsi que les gains latents sur les transactions entre les filiales de la Société sont éliminés. Les gains et pertes latents sont aussi éliminés. Au besoin, les montants présentés par les filiales ont été ajustés afin de les rendre conformes aux méthodes comptables de la Société.

Cession de filiales

Lorsque la Société cesse d'exercer un contrôle, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle, la variation de la valeur comptable étant comptabilisée en résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier. De plus, tout montant comptabilisé précédemment dans les autres éléments du résultat global à l'égard de cette entité est comptabilisé comme si la Société avait directement cédé les actifs ou passifs correspondants. Cela peut signifier que les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

2. Mode de présentation (suite)

Filiales significatives (consolidées) – Participation

	Pays	31 décembre	31 décembre
		2015	2014
SEMAFO Burkina Faso S.A.	Burkina Faso	90 %	90 %
Mana Minéral S.A.	Burkina Faso	100 %	100 %
SEMAFO (Barbados) Ltd.	Barbade	100 %	100 %
Orbis Gold PTY LTD (« Orbis »)	Australie	100 %	—
Birimian Resources S.A.R.L.	Burkina Faso	100 %	—

Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont présentés de la même manière que dans l'information financière interne fournie au principal décideur opérationnel. Ce dernier, qui est responsable de l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels et de l'évaluation de la performance de ceux-ci, est identifié comme étant l'équipe de direction responsable des décisions stratégiques.

3. Sommaire des principales méthodes comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes détenus auprès de banques, les placements sur les marchés monétaires et d'autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois ou qui peuvent être rachetés en tout temps sans pénalité.

Stocks

L'or (lingots d'or, or en voie de production et minerai empilé) est mesuré physiquement et évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti (« PEPS »). Les coûts de production comprennent les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les coûts indirects liés aux sites miniers (fondés sur une capacité d'exploitation normale), y compris la dotation aux amortissements applicable des immobilisations corporelles.

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange ainsi que le minerai empilé sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les éléments des immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Lorsque des éléments d'une immobilisation corporelle comprennent des composantes importantes avec des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition, au développement et à la construction de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la Société et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

La valeur comptable d'un actif remplacé est décomptabilisée lors du remplacement. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle.

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état consolidé du résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts liés aux travaux majeurs de reconstruction ou de révision effectués dans le cadre de programmes de maintenance sont inscrits à l'actif lorsqu'il est probable que les travaux permettront d'accroître la capacité de production ou la durée d'utilité de l'actif visé.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

i) Coûts d'acquisition de propriétés et frais d'exploration et de développement différés

Les coûts engagés relativement aux réserves prouvées et probables mises en valeur et non mises en valeur et aux ressources probables ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que les ressources ne faisant pas partie des réserves seront produites (les « ressources probables ne faisant pas partie des réserves ») sont inclus dans le montant amortissable. La Société a choisi d'exclure du montant amortissable les coûts de mise en valeur futurs prévus. L'amortissement est la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité. Le montant amortissable de l'actif correspond à son coût, ou à tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement commence au moment de la mise en exploitation de la propriété et est calculé selon le mode des unités de production sur la durée prévue d'exploitation de la mine, en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables. Le nombre estimatif d'onces d'or récupérables comprend les réserves prouvées et probables et les matières ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que des matières ne faisant pas partie des réserves seront produites.

Les frais d'exploration engagés à l'égard d'une propriété en exploitation sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles et amortis en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables dans la zone de ressources visée.

ii) Bâtiments et matériel relatifs à l'exploitation minière

Les bâtiments et le matériel relatifs à l'exploitation minière sont inscrits au coût et amortis, déduction faite de la valeur résiduelle, selon le mode des unités de production sur la durée prévue d'exploitation de la mine, en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables. Par ailleurs, si la durée d'utilité prévue de l'actif est inférieure à celle du gisement, son amortissement est basé sur sa durée d'utilité prévue.

iii) Actifs en cours de construction

Les actifs en cours de construction comprennent les immobilisations corporelles en voie de construction, y compris celles destinées à leur usage propre. Le coût comprend le prix d'achat, ainsi que tout coût directement attribuable à la mise en état de fonctionnement de l'actif en vue de son utilisation prévue. Les actifs en cours de construction sont classés dans la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles lorsque les coûts sont engagés. Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût, diminué de toute perte de valeur comptabilisée, et ne sont pas amortis. Leur amortissement commence uniquement lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue.

iv) Matériel roulant, équipement d'extraction minière, matériel de communication et matériel informatique

Le matériel roulant, l'équipement d'extraction minière, le matériel de communication et le matériel informatique sont comptabilisés au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon le mode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %, à l'exception de l'amortissement de l'équipement d'extraction minière, qui est calculé selon le mode des heures d'utilisation en fonction de la durée d'utilité prévue. L'amortissement est capitalisé à l'actif minier qui n'est pas encore en exploitation commerciale et sera comptabilisé à l'état consolidé du résultat au fur et à mesure de la mise en exploitation de ces propriétés minières.

v) Frais de découverte engagés au cours de la phase d'exploitation d'une mine

Dans l'exploitation minière à ciel ouvert, il est nécessaire d'enlever le mort-terrain et la roche stérile afin d'accéder au minerai duquel les minéraux pourront être extraits de façon rentable. Le processus d'extraction du mort-terrain et de la roche stérile est appelé découverte. Les frais de découverte engagés pour permettre l'accès initial au corps minéralisé (aussi appelé découverte de pré-production) sont capitalisés en tant que coûts de développement minier.

Il sera peut-être également nécessaire d'enlever la roche stérile et d'engager des frais de découverte pendant la phase de production minière. La Société comptabilise un actif au titre des opérations de découverte si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- i) Il est probable que les avantages économiques futurs (meilleur accès au corps minéralisé) associés aux opérations de découverte iront à la Société;
- ii) La Société peut identifier la partie du corps minéralisé à laquelle elle a un meilleur accès; et
- iii) Les frais rattachés aux opérations de découverte associées à cette partie du corps minéralisé peuvent être évalués de façon fiable.

La Société évalue l'actif au titre des opérations de découverte au coût, celui-ci correspondant au cumul des frais directement engagés pour réaliser les travaux de découverte qui donnent un meilleur accès à la partie identifiée du corps minéralisé, auquel s'ajoute la quote-part des coûts indirects qui sont directement attribuables à l'actif.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

v) Frais de découverte engagés au cours de la phase d'exploitation d'une mine (suite)

Après l'évaluation initiale, l'actif au titre des opérations de découverte doit être comptabilisé au coût, moins les amortissements et les pertes de valeur, de la même façon que l'actif existant dont il fait partie.

L'actif au titre des opérations de découverte est amorti sur la durée d'utilité attendue de la partie identifiée du corps minéralisé qui devient plus accessible grâce aux opérations de découverte en utilisant la méthode du ratio stérile sur minéral.

vi) Propriétés en exploration

Lorsque le permis d'exploration a été obtenu, les frais d'exploration et d'évaluation sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont engagés. Les propriétés en exploration comprennent les droits miniers et les frais différés d'exploration et d'évaluation sur les propriétés qui sont au stade de l'exploration et de l'évaluation et sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les frais d'exploration comprennent typiquement les coûts associés à la prospection, l'échantillonnage, les tranchées, les forages et les autres travaux impliqués dans la recherche de minéral comme les levés topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques.

Les droits miniers, les frais d'exploration et d'évaluation différés et les options pour acquérir des participations indivises dans des droits miniers ne sont amortis qu'au moment de la mise en exploitation des propriétés.

Le produit réalisé à la cession de propriétés en exploration est porté en diminution des frais connexes, tout excédent étant constaté comme profit à l'état consolidé du résultat. Les pertes aux cessions partielles sont constatées à l'état consolidé du résultat.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources d'une propriété minière particulière sont déterminées, lesquelles sont évaluées à partir de plusieurs facteurs, entre autres, l'assurance de financement et l'obtention d'une convention minière ainsi que d'autres permis, les actifs d'exploration et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation et sont transférés aux propriétés minières en développement sous les immobilisations corporelles.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers de la Société, tels que les immobilisations corporelles et les propriétés en exploration, sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de l'état consolidé de la situation financière et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un indice de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il se rattache, dépasse sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif concerné ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée). Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Il s'agit en général des mines individuelles. Les actifs d'exploration et d'évaluation situés dans le même secteur d'intérêt qu'une mine en exploitation sont regroupés avec les unités génératrices de trésorerie existantes aux fins du test de dépréciation. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

Aux fins du calcul de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés selon un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur est reprise s'il y a une indication d'un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Toutefois, une perte de valeur est reprise seulement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier transféré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est acquittée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur ou nets des coûts de transaction, sauf pour ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont évalués initialement à la juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers sont ultérieurement évalués de la manière précisée ci-après. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de la catégorie dans laquelle ils sont classés. Cette catégorie détermine également si le produit ou la charge correspondant doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments financiers de la Société sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN);
- Placements disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Passifs financiers au coût amorti.

Le classement est établi lors de la comptabilisation initiale et il dépend de la nature et de l'objet de l'instrument financier.

i) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque l'actif ou le passif financier est détenu à des fins de transaction ou désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu dans un avenir proche;
- ou
- s'il s'agit d'un dérivé qui n'est pas désigné comme instrument de couverture efficace.

Les actifs et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte qui en découle est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat.

ii) Placements disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme faisant partie de cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories. Le placement disponible à la vente de la Société se compose de placements dans des titres de capitaux propres.

Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les placements disponibles à la vente sont classés comme non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

Lorsqu'un placement disponible à la vente est vendu ou déprécié, le montant cumulé des profits ou des pertes est transféré depuis le cumul des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat.

iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances de la Société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs (sauf la taxe sur la valeur ajoutée; « TVA ») ainsi que des liquidités soumises à des restrictions et de l'avance à recevoir, et ils sont inclus dans les actifs courants, sauf pour la partie des liquidités soumises à des restrictions et de l'avance à recevoir qui est censée être réalisée plus de 12 mois après la date de l'état consolidé de la situation financière, laquelle est classée comme non courante.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminués d'une provision pour pertes de valeur. Les intérêts sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat à titre de produits financiers.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

iv) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les fournisseurs, les autres passifs financiers et la dette à long terme. Les fournisseurs et charges à payer sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, les dettes fournisseurs et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La dette à long terme est initialement comptabilisée à la juste valeur, déduction faite des frais de transaction engagés, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sont capitalisés à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation.

Les passifs financiers sont classés comme des passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés à titre de passifs non courants.

Frais de transaction

Les frais de transaction liés aux actifs financiers à la JVBRN sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les frais de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif et les frais de transaction liés aux passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable du passif. Ils sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais de transaction englobent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et arbitragistes, les montants prélevés par les agences réglementaires et les bourses de valeurs ainsi que les droits et taxes de transfert. Les frais de transaction n'incluent ni la prime de remboursement ou d'émission de la dette, ni les frais de financement, ni les frais d'administration internes, ni les frais de possession.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. S'il existe une telle indication, la Société comptabilise une perte de valeur de la façon suivante :

- i. Actifs financiers comptabilisés au coût amorti : La perte de valeur correspond à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur.
- ii. Placements disponibles à la vente : La perte de valeur correspond à la différence entre le coût initial de l'actif et sa juste valeur à la date d'évaluation, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement à l'état consolidé du résultat. Ce montant représente la perte dans le cumul des autres éléments du résultat global qui est reclassée dans le résultat net. Les pertes de valeur sur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas reprises. Ce test requiert des jugements significatifs. Pour ce faire, la Société évalue, entre autres, s'il y a eu une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement, ce qui est considéré comme une indication de perte de valeur.

Provisions

Les provisions relatives à la remise en état de l'environnement, aux poursuites judiciaires et à la rémunération des dirigeants sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses attendues pour éteindre l'obligation selon la meilleure estimation de la direction d'après un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cette obligation. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est constatée à titre de charges financières.

À chaque date de présentation de l'information financière, le montant du passif est augmenté pour refléter la tranche intérêts (désactualisation) dont il est tenu compte dans sa comptabilisation initiale, et il est aussi ajusté pour tenir compte des changements dans l'estimation du montant, du moment, du taux d'actualisation et du coût des travaux à effectuer.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

Les provisions relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent les obligations juridiques et implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts associés à la restauration et aux activités de surveillance ainsi qu'à l'enlèvement des actifs corporels.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres; en pareils cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

i) Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible pour la période considérée et les périodes précédentes sont évalués au montant censé être recouvré auprès des autorités fiscales ou versé à celles-ci. Les taux d'impôt et la réglementation fiscale utilisés pour le calcul sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés si et seulement si l'entité imposable a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

ii) Impôt différé

L'impôt différé est calculé selon la méthode axée sur le bilan, au titre des écarts temporaires existant, à la date de l'état consolidé de la situation financière, entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers.

Des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des écarts temporaires sauf :

- si l'actif ou le passif d'impôt différé découle de la constatation initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable; et
- dans le cas des écarts temporaires liés à des participations dans des filiales, lorsque la date à laquelle l'écart temporaire s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que cet écart temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable futur, auquel les écarts temporaires pourront être imputés, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention ou bien de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou bien de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, à chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

Constatation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la Société sont comptabilisés lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société, que la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens, que la Société ne continue à être impliquée ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, et que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Rémunération fondée sur des actions

La Société a établi trois mécanismes distincts de rémunération fondée sur des actions à l'intention de ses employés, administrateurs, dirigeants et consultants.

i) Options

La Société comptabilise ses régimes de rémunération fondée sur des actions qui attribuent des options selon la méthode de la juste valeur. Cette méthode consiste à comptabiliser les charges en résultat sur la période d'acquisition des options attribuées et à comptabiliser la contrepartie en surplus d'apport dans l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes. Lorsque les options sur actions sont exercées, toute contrepartie payée, après déduction des coûts de transaction directs, est créditrice au capital social.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Rémunération fondée sur des actions (suite)

i) Options (suite)

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit ses estimations du nombre d'options censées être acquises. Le cas échéant, elle comptabilise dans l'état consolidé du résultat l'incidence de sa révision des estimations initiales, et inscrit l'ajustement correspondant en capitaux propres.

ii) Unités d'actions restreintes (« UAR »)

Des UAR peuvent être accordées aux employés, administrateurs, dirigeants et consultants dans le cadre de leur enveloppe de rémunération à long terme, ces UAR leur permettant de recevoir une rétribution au comptant fondée sur le cours de l'action de la Société au moment pertinent. Pour chaque UAR attribuée, un passif correspondant est comptabilisé à la juste valeur d'un montant équivalant au cours de clôture moyen des actions de la Société dans les cinq jours de séance précédent la fin de la période de présentation de l'information financière, au prorata sur la période d'acquisition, et en fonction de l'estimation faite par la direction du nombre d'UAR dont les droits seront finalement acquis.

Comme ces UAR seront réglées en espèces, la charge et le passif sont ajustés à chaque période de présentation de l'information financière pour tenir compte des variations du cours de l'action sous-jacente et de la révision de l'estimation faite par la direction au sujet du nombre d'UAR dont les droits seront finalement acquis. Les variations sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

iii) Unités d'actions restreintes (« UAD »)

Le régime d'UAD est un régime d'intéressement à long terme non dilutif auquel les employés, y compris les hauts dirigeants nommés en poste, les administrateurs et toute autre personne désignée par la Société, peuvent participer. Les UAD sont immédiatement acquises à la date d'attribution. Les UAD sont payables en espèces au moment spécifié. Conformément au régime d'UAD, après que le participant cesse de siéger au conseil ou d'être employé ou mandaté par la Société (« date de rédemption »), la valeur de rédemption de chaque UAD détenue par le participant est déterminée en multipliant le nombre d'UAD créditées au participant en question jusqu'à la date pertinente par le prix moyen de clôture des actions de la Société dans les cinq jours de séance précédent la date de rédemption.

Étant donné que les UAD seront réglées en espèces, la charge et le passif seront ajustés à la fin de chaque exercice pour refléter tout changement du cours de l'action sous-jacente. Les variations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Le passif lié aux UAD est classé à titre de passif courant car les UAD sont exigibles à tout moment à la date de rédemption.

Dividendes

Les dividendes sur les actions ordinaires sont comptabilisés dans les états financiers de la Société dans la période au cours de laquelle ils sont approuvés par le conseil d'administration.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations dans les capitaux propres des filiales détenues par des parties externes. La quote-part de l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global est comptabilisée directement en capitaux propres même si le solde des résultats des participations ne donnant pas le contrôle est déficitaire.

La Société traite les transactions conclues avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sur la même base que les transactions conclues avec les détenteurs des titres de capitaux propres. Les changements dans les participations de la société mère dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions inclus relativement aux options et aux instruments analogues est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. Les actions ordinaires potentiellement dilutives de la Société comprennent les options d'achat d'actions.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants, ou les groupes détenus en vue de la vente comprenant des actifs et des passifs, qui devraient être recouvrables principalement par le biais de la vente plutôt que par une utilisation continue, sont classés comme détenus en vue de la vente. Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs, ou les composantes d'un groupe détenu en vue de la vente, sont réévalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, à l'exception des actifs financiers et des actifs d'impôt différé, qui continuent d'être évalués selon les méthodes comptables de la Société. Les pertes de valeur issues du classement initial comme actifs détenus en vue de la vente ainsi que les profits et les pertes subséquents à la réévaluation sont comptabilisés dans le résultat net. Les profits ultérieurs ne sont pas comptabilisés en excédent de toute perte de valeur cumulée passée. La Société présente les actifs détenus en vue de la vente séparément de ses autres actifs et de ses passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente. Les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres passifs de la Société.

Une activité abandonnée constitue une composante de l'entité qui a été cédée ou qui est classée comme étant détenue en vue de la vente, et qui :

- (a) représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- (b) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou
- (c) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Cette composante de la Société comprend des opérations et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués du reste de la Société aux fins de présentation de l'information financière et aux fins opérationnelles. Le résultat net d'une activité abandonnée, ainsi que tout profit ou perte lié à la vente sont combinés et comptabilisés au titre du résultat net des activités abandonnées à l'état consolidé du résultat.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts attribuables à l'acquisition, au développement ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs qui nécessitent obligatoirement une période de temps substantielle avant d'être prêts à leur utilisation prévue, sont ajoutés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs en question soient en substance prêts pour leur utilisation prévue.

4. Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. L'IASB avait déjà publié des versions antérieures d'IFRS 9 qui introduisaient de nouvelles exigences en matière de classification et d'évaluation (en 2009 et en 2010) ainsi qu'un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture (en 2013). La publication de juillet 2014 représente la version finale de la norme qui remplace les versions antérieures d'IFRS 9 et complète substantiellement le projet de l'IASB visant à remplacer la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples pour les actifs financiers et les passifs financiers par un seul modèle d'évaluation ne comportant que trois catégories : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat. Le choix de classification dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels associés aux actifs et aux passifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois et elle abaisse le seuil pour comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie totale. La nouvelle norme introduit également un modèle considérablement modifié pour la comptabilité de couverture qui implique la divulgation d'information supplémentaire sur les activités de gestion des risques, afin d'aligner plus étroitement la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'importance de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 n'a pas encore été déterminée.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15. IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations s'y rapportant, comme IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre détaillé dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui représente le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services.

4. Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur (suite)

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») (suite)

La norme introduit une orientation plus directive que celle énoncée dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'importance de l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 n'a pas encore été déterminée.

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, *Contrats de location*, qui établit les principes devant être utilisés par une entité afin de déterminer la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir des contrats de location à l'égard des deux parties au contrat, c.-à-d. le client (« preneur ») et le fournisseur (« bailleur »). IFRS 16 remplace le Standard de contrats de location précédent, IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations y afférentes. IFRS 16 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, bien qu'une société peut choisir d'appliquer IFRS 16 avant cette date, mais seulement conjointement à IFRS 15. L'importance de l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 n'a pas encore été déterminée.

5. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers de la Société impose à la direction de poser des jugements et de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs dans les états financiers de la Société sont décrites ci-après.

Réserves minérales

L'estimation des réserves minérales est un processus complexe qui fait intervenir un ensemble de variables de nature très incertaine et qui nécessite la prise de décisions importantes et prudentes. Ce processus fait intervenir des variables comme les données géologiques sur la structure de chaque fosse, les estimations des coûts de production et les cours futurs de l'or. Les estimations des réserves minérales sont calculées par des personnes qualifiées, conformément aux définitions et aux lignes directrices adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

Les estimations des réserves minérales peuvent changer en fonction des variations du cours de l'or et des coûts de production, et à la lumière d'une meilleure connaissance des gisements d'or et des conditions d'exploitation.

Les estimations des réserves peuvent avoir une incidence importante sur l'information contenue dans nos états financiers. Un certain nombre d'estimations comptables, comme il est décrit ci-dessous, sont formulées à partir des estimations des réserves.

Détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale d'une propriété minière

La détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale d'une propriété minière en particulier se fait en tenant compte d'une combinaison de facteurs. De par sa nature, cette évaluation nécessite un jugement important. Au 31 décembre 2015, la direction a jugé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Natougou n'avaient pas encore été établies, de telle sorte que la propriété minière en question est toujours considérée comme étant à l'étape de l'exploration et de l'évaluation. Si la direction était arrivée à une conclusion différente, certains coûts inclus dans les « actifs d'exploration et d'évaluation » auraient pu être reclasés dans les « coûts d'acquisition de propriétés et frais d'exploration et de développement différés » et un test de dépréciation aurait obligatoirement été effectué immédiatement avant de procéder au reclassement.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs sont revus à chaque date de l'état consolidé de la situation financière pour vérifier s'il existe un indice quelconque qu'un actif a pu se déprécier, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et lorsque les actifs satisfont aux critères de classement comme détenus en vue de la vente. Ce test requiert des jugements significatifs. Certains facteurs peuvent déclencher la nécessité de procéder à un test de dépréciation, notamment, sans s'y limiter, des tendances négatives significatives du secteur ou de la conjoncture, y compris dans le cours de l'or et dans les pertes courantes, projetées ou historiques, qui indiquent des pertes continues, une diminution de la capitalisation boursière et des dépenses d'investissement différées.

5. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

L'évaluation de la valeur recouvrable de la Société, en ce qui concerne la valeur comptable des actifs non financiers, repose sur de nombreuses hypothèses; il est donc possible qu'elle diffère significativement de la valeur recouvrable réelle.

La valeur recouvrable repose, en partie, sur des facteurs qui peuvent être partiellement ou complètement en dehors du contrôle de la Société. Cette évaluation comporte une comparaison de la valeur recouvrable estimative des actifs non financiers à leur valeur comptable respective. Les estimations de la valeur recouvrable de la Société reposent sur de nombreuses hypothèses, notamment, sans s'y limiter, les estimations visant les cours de l'or réalisés, les charges d'exploitation, les taux de récupération de l'or, les réserves et les ressources minérales, les dépenses d'investissement et les coûts de remise en état des sites, les offres potentielles d'achat de la mine à vendre ainsi que les taux de change futurs prévus. La valeur recouvrable estimative pourrait différer des valeurs réelles. Ces écarts pourraient être significatifs et avoir une incidence importante sur la situation financière et le résultat opérationnel de la Société. L'estimation des réserves et des ressources minérales représente la variable la plus importante dans l'estimation de la valeur recouvrable par la Société. Une diminution des réserves ou des ressources pourrait entraîner une perte de valeur qui pourrait réduire le résultat net de la Société.

L'estimation par la direction des flux de trésorerie futurs est soumise à des risques et à des incertitudes. Par conséquent, il est raisonnablement possible que des changements surviennent en raison de l'évolution de la conjoncture, changements qui pourraient avoir une incidence sur la recouvrabilité des actifs non financiers de la Société.

Pour les projets de la Société qui sont encore à l'étape de l'exploration et de l'évaluation, les facteurs qui pourraient déclencher un test de dépréciation comprennent notamment, sans s'y limiter, le fait que le droit d'explorer dans le secteur spécifique viendra à échéance durant la période ou dans un avenir rapproché ou ne sera pas renouvelé; le fait que d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ne sont ni prévues ni budgétées dans un secteur spécifique; le fait que l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la Société a décidé de mettre fin à de telles activités dans le secteur spécifique; si des données suffisantes existent indiquant que, bien que le développement dans un secteur spécifique ira probablement de l'avant, la valeur comptable des actifs ne pourra probablement pas être recouvrée en totalité advenant le développement ou la vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation; et une baisse significative des prix actuels ou prévus pour l'or.

Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles

Une partie importante des immobilisations corporelles est amortie selon le mode des unités de production sur la durée d'exploitation prévue de la mine d'après le nombre estimatif d'onces d'or récupérables, qui est l'élément déterminant de la durée d'une mine. Le nombre estimatif d'onces d'or récupérables est fondé sur les réserves prouvées et probables et sur les matières ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que de telles matières seront produites. Les changements dans l'estimation des réserves minérales entraîneront des changements dans la dotation aux amortissements sur la durée résiduelle de l'exploitation. Une diminution des réserves minérales aurait pour effet d'accroître la dotation aux amortissements et cela pourrait avoir une incidence significative sur le résultat opérationnel. La base d'amortissement est mise à jour selon les besoins à la lumière des nouvelles estimations des réserves minérales.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlent du développement, de la construction et de l'exploitation normale d'immobilisations corporelles relatives aux mines étant donné que les activités minières sont assujetties à plusieurs lois et règlements sur la protection de l'environnement. En général, ces lois et règlements sont en constante évolution, et des dépenses ont déjà été faites et seront faites à l'avenir pour se conformer à ces lois et règlements.

La valeur actuelle estimative des obligations de remise en état est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les obligations surviennent. Une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est comptabilisée et la dotation aux amortissements se fait sur la durée de vie de l'actif. Le passif est augmenté à chaque période afin de refléter la tranche intérêts (désactualisation) prise en compte dans son évaluation initiale à la juste valeur, et il est aussi ajusté pour tenir compte des changements dans l'estimation du montant, du moment, du taux d'actualisation et du coût des travaux à effectuer.

Les coûts de restauration future sont comptabilisés selon la meilleure estimation par la direction à la fin de chaque période des coûts en trésorerie non actualisés prévus pour chaque site. La comptabilisation des obligations de restauration et de remise en état exige de la direction qu'elle fasse des estimations des coûts futurs qui seront engagés pour réaliser les travaux nécessaires à cet égard, conformément aux lois et règlements en vigueur là où elle mène des activités minières. Les estimations dépendent des coûts de la main-d'œuvre, des répercussions environnementales connues, de l'efficacité des mesures de remise en état et de restauration, des taux d'inflation et des taux d'intérêt avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent, ainsi que des risques spécifiques à l'obligation.

5. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

La direction estime aussi le moment des dépenses, lequel peut changer selon les activités opérationnelles poursuivies et les réserves minérales récemment découvertes.

Les coûts réels engagés peuvent différer de ces estimations. De plus, les changements futurs apportés aux lois et à la réglementation environnementales pourraient accroître l'étendue des travaux de restauration et de remise en état devant être exécutés par la Société. Toute augmentation des coûts futurs pourrait avoir une incidence significative sur le résultat opérationnel.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement significatif s'impose pour déterminer le montant de la provision globale pour impôt. L'incidence fiscale définitive de bon nombre des transactions et calculs est incertaine. La Société comptabilise des passifs pour les éventuelles questions découlant du contrôle fiscal, selon les estimations des éventuels impôts additionnels à payer. Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à un montant d'impôt différent de la charge d'impôt comptabilisée initialement, l'écart se répercute sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé de la période du règlement définitif.

Périodiquement, un jugement s'impose pour déterminer si les actifs d'impôt différé doivent être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière. Les actifs d'impôt différé, y compris ceux qui découlent de pertes fiscales non utilisées, exigent que la direction évalue la probabilité pour la Société de générer des résultats imposables au cours des périodes futures, afin d'utiliser les actifs d'impôt différé. Une fois l'évaluation terminée, si la Société croit qu'il est probable qu'une partie des actifs d'impôt différé ne sera pas réalisée, l'actif d'impôt différé est décomptabilisé. Les estimations des résultats imposables futurs sont fondées sur les prévisions de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et sur l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque juridiction. Si les flux de trésorerie futurs et le résultat imposable diffèrent des estimations de façon significative, cela pourrait se répercuter sur la capacité de la Société à réaliser les actifs d'impôt différé nets inscrits à la date de présentation de la situation financière. De plus, les modifications futures aux lois fiscales dans les juridictions où la Société exerce des activités pourraient limiter sa capacité à obtenir des déductions fiscales au cours des périodes futures.

La direction doit faire preuve de jugement au moment de déterminer si un passif d'impôt différé doit être comptabilisé au titre des écarts temporaires liés aux participations dans des filiales. L'exercice du jugement est requis pour évaluer l'intention de la direction quant au réinvestissement des résultats non distribués dans un avenir prévisible. Les estimations relatives aux réinvestissements sont fondées sur des prévisions et des estimations des besoins en matière de financement de la Société et de ses filiales. Si les résultats et les besoins de financement futurs différaient considérablement des estimations, le passif d'impôt différé comptabilisé au titre des écarts temporaires liés aux participations dans des filiales pourrait devoir être ajusté à la date de présentation de l'information financière.

Positions fiscales incertaines

Les estimations relatives aux différents avis de cotisation reçus du gouvernement du Burkina Faso impliquent un degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce que le processus d'opposition arrive à une résolution avec l'autorité fiscale dont il relève ou, le cas échéant, par le biais d'une procédure judiciaire officielle.

L'incertitude inhérente quant au résultat de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait être différente des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société, ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie. L'impact financier de cette estimation est présenté à la note 15 des états financiers consolidés.

Évaluation des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise son jugement pour évaluer si un marché est considéré comme étant actif en vertu de ses politiques. La Société utilise aussi son jugement pour sélectionner une gamme de méthodes et poser des hypothèses qui sont essentiellement fondées sur les conditions du marché à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La Société a utilisé l'approche par le marché pour évaluer les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif.

La Société suit les directives de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment un placement en titres de capitaux propres disponibles à la vente a subi une perte de valeur. Cela exige un jugement significatif. Pour ce faire, la Société évalue, entre autres, la durée pendant laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à son coût, ainsi que la santé financière et les perspectives d'affaires à court terme de l'entité émettrice, y compris la performance du secteur et de l'industrie, l'évolution de la technologie et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et de financement.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

6. Acquisition d'Orbis

Le 30 novembre 2014, la Société a déposé les documents officiels de son offre d'achat (« *Bidder's Statement* ») visant 100 % des actions d'Orbis au prix de 0,65 dollar australien (« \$ AU ») par action, payable en trésorerie. Cette offre était sujette à plusieurs conditions, notamment une condition d'acceptation minimale de 50,1 %.

Le 11 février 2015, Orbis et la Société ont conjointement annoncé une offre d'acquisition révisée pour Orbis (l'« offre révisée »), en vertu de laquelle un prix de 0,713 \$ AU par action d'Orbis était offert aux actionnaires d'Orbis. En lien avec l'offre révisée, SEMAFO a pris le contrôle d'Orbis le 16 février 2015, en faisant l'acquisition d'un pourcentage global de 62 % des actions en circulation d'Orbis. Le 27 février 2015, la Société a acquis un bloc additionnel de 35,6 % des actions d'Orbis et, le 3 mars 2015, a acquis la part résiduelle de 2,4 % des actions d'Orbis par le biais des procédures d'acquisition forcée.

En date du 31 décembre 2015, la Société détenait 100 % des actions en circulation d'Orbis pour une contrepartie totale payée de 138 200 000 \$ (178 169 000 \$ AU). Orbis est une filiale de ressources axée sur la découverte et le développement de gisements d'or de grande envergure.

Conformément à la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, un regroupement d'entreprises est une transaction où l'acquéreur obtient le contrôle d'une entreprise qui se définit comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs qu'il est possible de mener et de gérer de façon à offrir un rendement aux investisseurs. Pour qu'un ensemble intégré d'activités et d'actifs soit considéré comme une entreprise, l'ensemble doit comprendre des intrants et des processus et doit avoir la capacité de générer des extrants. L'acquisition d'Orbis ne correspond pas à la définition d'un regroupement d'entreprises puisque les principaux actifs (propriété Natougou) sont des propriétés à l'étape de l'exploration. Par conséquent, la transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'un groupe d'actifs conformément à la norme IAS 16, *Immobilisations corporelles*.

Le prix d'acquisition total a été alloué aux actifs acquis et aux passifs pris en charge basé sur la juste valeur de la contrepartie totale à la date de clôture de la transaction. Tous les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge ont été comptabilisés à la juste valeur.

Le prix d'acquisition a été calculé comme suit :

Contrepartie payée

Contrepartie en trésorerie	138 200
Frais de transaction	2 167
	140 367

Actifs nets acquis

Trésorerie et équivalents de trésorerie	917
Clients et autres débiteurs	442
Autres actifs courants	39
Liquidités soumises à des restrictions	109
Immobilisations corporelles	155 096
Comptes fournisseurs et charges à payer	(11 778)
Dette à court terme	(4 458)
Participation ne donnant pas le contrôle ¹	—
	140 367

Réconciliation de l'acquisition nette d'Orbis aux flux de trésorerie

Prix d'acquisition	(138 200)
Passifs nets payés	(14 729)
Frais de transaction ²	(1 621)
	(154 550)

¹ Au 16 février 2015, la participation ne donnant pas le contrôle s'élevait à 51 948 000 \$ et a été rachetée durant le premier trimestre tel que détaillé ci-haut.

² Le montant des frais de transaction payés durant l'exercice terminé le 31 décembre 2015 en lien avec l'acquisition d'Orbis exclut un montant de 546 000 \$ qui avait déjà été payé en date du 31 décembre 2014.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Trésorerie	123 775	81 426
Équivalents de trésorerie	43 391	46 502
	167 166	127 928

Malgré le fait que la période originale de placement de certains dépôts bancaires soit supérieure à 90 jours, ceux-ci sont réputés être des équivalents de trésorerie hautement liquides, car ils peuvent être rachetés en tout temps sans pénalité.

8. Clients et autres débiteurs

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Créances clients – or	372	517
Autres débiteurs	16 656	20 953
	17 028	21 470

Les créances clients se rapportent aux livraisons d'or dont le paiement n'a pas encore été reçu. Elles ne portent pas intérêt et sont généralement réglées dans les 15 jours suivant la date de la livraison. Les créances clients ne sont ni en souffrance ni dépréciées.

Les autres débiteurs incluent des montants à recevoir au titre de la TVA totalisant 15 801 000 \$ au 31 décembre 2015 (20 263 000 \$ au 31 décembre 2014). Ces montants ne portent pas intérêt et sont généralement réglés dans un délai de 1 à 6 mois.

Au 31 décembre 2015, il y avait des montants de TVA à recevoir de plus de 6 mois s'élevant à 6 975 000 \$ (9 650 000 \$ au 31 décembre 2014) pour lesquels aucune provision pour créance douteuse n'avait été comptabilisée.

Au 31 décembre 2015, la Société ne détenait aucune garantie sur les sommes à recevoir (aucune garantie au 31 décembre 2014).

9. Stocks

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Lingots d'or	—	2 743
Or en voie de production	8 368	8 992
Minerai empilé	7 760	7 799
Fournitures et pièces de rechange	37 072	40 195
	53 200	59 729

Le coût des stocks qui a été imputé au résultat représente principalement les charges d'exploitation minière et la quasi-totalité de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, une provision au titre de l'obsolescence de 1 256 000 \$ (901 000 \$ en 2014) a été comptabilisée et un montant de 857 000 \$ (166 000 \$ en 2014) a été radié principalement à l'égard des pièces de rechange.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

10. Avance à recevoir et immobilisation incorporelle

Le 1^{er} octobre 2011, la Société a conclu une entente avec la Société Nationale d'Électricité du Burkina Faso, Sonabel (« Sonabel »), aux termes de laquelle la Société s'est engagée à avancer 7 487 000 \$ (4 500 000 000 FCFA) pour la construction d'une ligne de transport à haute tension pour fournir l'électricité à la mine Mana. En 2015, suivant l'achèvement de la construction de la ligne de transport, le coût total de construction a été réduit en dessous du montant anticipé et le montant à avancer a été révisé à 6 887 000 \$ (4 139 284 000 FCFA). Ce montant est remboursable à la Société par Sonabel sur une période de sept ans à compter d'un an suivant la mise en service, laquelle a eu lieu au premier trimestre de 2015. Les remboursements devraient débuter à la fin du premier trimestre de 2016.

Cette avance ne porte pas intérêt et est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lequel a été déterminé selon un taux d'actualisation moyen pondéré de 7 %. L'immobilisation incorporelle correspond à la différence entre le montant payé à Sonabel et l'avance à recevoir comptabilisée à la date de transaction. Cette immobilisation incorporelle représente le droit de bénéficier des avantages futurs provenant de l'approvisionnement énergétique futur et est amortie sur la durée de vie de la mine. La dotation aux amortissements est comptabilisée à l'état consolidé du résultat et est classée dans la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.

	Avance à recevoir	Immobilisation incorporelle	Total
	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier 2014	3 029	1 288	4 317
Additions	1 441	627	2 068
Variation attribuable au taux de change et au revenu d'intérêt ...	(241)	—	(241)
Au 31 décembre 2014	4 229	1 915	6 144
Additions	424	142	566
Variation attribuable au taux de change, au revenu d'intérêt et à la dotation aux amortissements	(121)	(201)	(322)
Au 31 décembre 2015	4 532	1 856	6 388

Au 31 décembre 2015, l'avance à recevoir s'établissait à 4 532 000 \$ (2 723 975 000 FCFA) et l'immobilisation incorporelle était de 1 856 000 \$. La valeur non actualisée de l'avance à recevoir s'établissait à 5 698 000 \$ (3 424 805 000 FCFA).

Au 31 décembre 2014, l'avance à recevoir s'établissait à 4 229 000 \$ (2 292 441 000 FCFA) et l'immobilisation incorporelle était de 1 915 000 \$. La valeur non actualisée de l'avance à recevoir s'établissait à 5 695 000 \$ (3 087 477 000 FCFA).

11. Liquidités soumises à des restrictions

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
	\$	\$
Fonds placés en fiducie au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3 178	2 407
Lettre de crédit	994	1 190
Autres	216	129
	4 388	3 726

La lettre de crédit se rapporte à une entente de rémunération spéciale conclue avec l'ancien président et chef de la direction.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

12. Immobilisations corporelles

	Coûts d'acquisition de propriétés et frais d'exploration et de développement différés	Actifs d'exploration et d'évaluation (ii)	Bâtiments et matériel relatifs à l'exploitation minière	Équipement d'extraction minière	Matériel roulant, matériel de communication et matériel informatique	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Exercice terminé le 31 décembre 2015						
Valeur comptable nette au début de l'exercice	196 299	3 111	127 122	52 144	3 712	382 388
Acquisitions	44 694	24 947	3 763	8 421	748	82 573
Acquisition d'Orbis (i)	—	154 039	—	—	511	154 550
Dotation aux amortissements	(58 317)	—	(16 485)	(14 311)	(1 311)	(90 424)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	182 676	182 097	114 400	46 254	3 660	529 087
Au 31 décembre 2015						
Coût	390 611	182 097	195 375	100 656	11 088	879 827
Cumul des amortissements	(207 935)	—	(80 975)	(54 402)	(7 428)	(350 740)
Valeur comptable nette	182 676	182 097	114 400	46 254	3 660	529 087
Actifs non amortis inclus dans ce qui précède (ii)	287	182 097	1 028	5 367	—	188 779
Exercice terminé le 31 décembre 2014						
Valeur comptable nette au début de l'exercice	188 462	—	131 578	57 570	4 924	382 534
Acquisitions	51 216	3 111	13 650	11 115	222	79 314
Dotation aux amortissements	(43 379)	—	(18 106)	(16 541)	(1 434)	(79 460)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	196 299	3 111	127 122	52 144	3 712	382 388
Au 31 décembre 2014						
Coût	348 610	3 111	193 655	99 118	10 802	655 296
Cumul des amortissements	(152 311)	—	(66 533)	(46 974)	(7 090)	(272 908)
Valeur comptable nette	196 299	3 111	127 122	52 144	3 712	382 388
Actifs non amortis inclus dans ce qui précède (ii)	2 066	3 111	9 187	3 765	168	18 297
(i) Le montant d'immobilisations corporelles en lien avec l'acquisition d'Orbis exclut un montant de 546 000 \$ qui avait déjà été capitalisé au 31 décembre 2014.						
(ii) Les actifs non amortis comprennent des pièces de rechange essentielles non installées de 6 080 000 \$ (4 588 000 \$ au 31 décembre 2014) ainsi que des actifs en cours de construction, en transit ou des actifs d'exploration et d'évaluation de 182 699 000 \$ (13 709 000 \$ au 31 décembre 2014).						
Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent principalement des ententes d'options, des droits miniers et des dépenses d'exploration et d'évaluation qui incluent typiquement des coûts associés à la prospection, l'échantillonnage, les tranchées, les forages, ainsi que d'autres travaux consacrés à la recherche de minerai tels que des études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques et les frais reliés au financement. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des coûts capitalisés dans les actifs d'exploration et d'évaluation :						
	Natougou, Burkina Faso	Autres, Burkina Faso		Total		
	\$	\$		\$		
Au 1 ^{er} janvier 2014	—	—		—		
Variation des actifs d'exploration et d'évaluation	546	2 565		3 111		
Au 31 décembre 2014	546	2 565		3 111		
Acquisition d'Orbis	129 193	24 846		154 039		
Variation des actifs d'exploration et d'évaluation	12 697	6 152		18 849		
Coûts d'emprunt et amortissement des frais de financement	6 098	—		6 098		
Au 31 décembre 2015	148 534	33 563		182 097		

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

13. Fournisseurs et charges à payer

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Dettes fournisseurs	24 951	27 184
Redevances et retenue à la source	2 542	9 837
Autres charges à payer	8 376	12 509
	35 869	49 530

Toutes les charges à payer sont non garanties, ne portent pas intérêt et sont engagées dans le cours normal des activités de la Société, conformément aux modalités de crédit du fournisseur ou du prestataire de service visé.

14. Dette à long terme

La dette à long terme se présente comme suit :

Solde – début de l'exercice	—
Dette à long terme de 90 000 000 \$, portant intérêt à un taux équivalent au taux LIBOR majoré de 6,5 % par année; le capital est remboursable en trois versements annuels égaux à compter du 3 mars 2016. Les actions de SEMAFO (Barbados) Ltd ont été déposées en garantie de la dette à long terme à un taux annuel effectif de 8 %	90 000
Coûts de transaction différés	(2 550)
Amortissement des frais de transaction	981
Solde – fin de l'exercice	88 431
Tranche courante de la dette à long terme	29 052
Tranche non courante de la dette à long terme	59 379

Le 3 mars 2015, la Société a contracté une dette à long terme d'un montant de 90 000 000 \$ avec Macquarie Bank Limited (« Macquarie »). La Société a utilisé le produit de la dette pour financer l'acquisition d'Orbis. En contrepartie du financement de la dette à long terme, la Société a engagé des frais de financement s'élevant à 2 550 000 \$, dont 1 200 000 \$ ont été payés en trésorerie et 1 350 000 \$ ont été payés en actions ordinaires de la Société.

La dette à long terme est assujettie aux clauses restrictives suivantes sur une base trimestrielle :

- Ratio du fonds de roulement supérieur à 1,20 :1
- Ratio de dette nette sur le BAIIA sur deux trimestres inférieur à 5,00 :1

Au 31 décembre 2015, toutes les clauses restrictives ont été respectées.

Le montant global des paiements requis sur la dette à long terme pour chacune des trois prochaines années civiles se répartit comme suit :

2016	30 000
2017	30 000
2018	30 000
	90 000

Informations supplémentaires sur les événements subséquents (note 30).

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

15. Provisions

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Partie courante	\$ 6 346	\$ 6 579
Partie non courante	7 313	6 917
	13 659	13 496

	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Autres	Total
	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier 2014	5 188	7 250	12 438
Provisions supplémentaires	346	1 585	1 931
Augmentation attribuable à la charge de désactualisation	363	60	423
Utilisées au cours de l'exercice	—	(666)	(666)
Variation attribuable aux taux de change	—	(630)	(630)
Au 31 décembre 2014	5 897	7 599	13 496
Provisions supplémentaires	366	767	1 133
Augmentation attribuable à la charge de désactualisation	413	43	456
Utilisées au cours de l'exercice	—	(794)	(794)
Variation attribuable aux taux de change	—	(632)	(632)
Au 31 décembre 2015	6 676	6 983	13 659

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Au 31 décembre 2015, le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établissait à 6 676 000 \$ (5 897 000 \$ au 31 décembre 2014) et sa valeur estimative non actualisée se chiffrait à 11 381 000 \$ (10 608 000 \$ au 31 décembre 2014). Les sorties de fonds au titre de ces obligations devraient être effectuées au cours des exercices 2016 à 2026.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, une charge de désactualisation de 413 000 \$ (363 000 \$ en 2014) a été imputée aux résultats dans les charges financières afin de rendre compte d'une augmentation de la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle a été établie à l'aide d'un taux d'actualisation moyen pondéré de 7 % (7 % en 2014).

Autres

- Les autres provisions comprennent une entente de rémunération spéciale de 896 000 \$ (1 592 000 \$ au 31 décembre 2014) conclue avec l'ancien président et chef de la direction dont la valeur non actualisée se chiffrait à 976 000 \$ (1 677 000 \$ au 31 décembre 2014). Les sorties de fonds au titre de ces obligations devraient être effectuées au cours des exercices 2016 à 2020.
- De plus, les autres provisions comprennent une provision au titre de l'impôt de 4 698 000 \$ (4 363 000 \$ au 31 décembre 2014) se rapportant principalement aux taxes indirectes, puisque la Société n'est plus exemptée de ces taxes en vertu de sa convention minière avec le gouvernement du Burkina Faso.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

15. Provisions (suite)

Autres (suite)

c) Provision liée à des avis de cotisation fiscale

Par ailleurs, les autres provisions comprennent une provision au titre de l'impôt de 1 389 000 \$ (1 644 000 \$ au 31 décembre 2014) pour un avis de cotisation fiscale reçu du gouvernement du Burkina Faso en 2012, à l'égard duquel seules les pénalités n'ont pas encore été réglées. L'incertitude inhérente quant à l'issue de cet enjeu signifie que le règlement éventuel pourrait être différent des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société et sur ses résultats opérationnels.

L'avis de cotisation reçue en 2014 pour Mana Minéral pour les années 2011 à 2013 a été acquitté en totalité et un montant de 255 000 \$ a été payé le 30 juin 2015, permettant ainsi de fermer ce dossier pour toutes les parties. L'avis de cotisation se rapportait principalement à la TVA sur des frais d'exploration transférés de l'entité d'exploration à l'entité de production, et la TVA sur les dépenses d'intérêt et les honoraires de gestion.

16. Capital social

La Société a autorisé :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « A », sans valeur nominale, sans droit de vote, non participatives et rachetables au gré du détenteur au prix de 0,23 \$ (0,32 \$ CA) l'action; et
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « B », sans valeur nominale, sans droit de vote, non participatives et rachetables au gré de la Société au prix de 0,09 \$ (0,12 \$ CA) l'action.

Régime de droits

Le 15 mars 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé l'adoption d'un régime de droits des actionnaires (le « régime de droits ») que les actionnaires ont approuvé lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 10 mai 2011. Le régime de droits est conçu pour fournir aux actionnaires et aux administrateurs de la Société le temps nécessaire pour examiner et évaluer toute offre d'achat non sollicitée, et pour fournir aux administrateurs le temps nécessaire pour définir, mettre au point et négocier des solutions de rechange permettant d'accroître la valeur d'une telle offre d'achat non sollicitée, lorsque cela est jugé approprié.

Le régime de droits a été accepté par la Bourse de Toronto et est entré en vigueur le 15 mars 2011 (la « date de prise d'effet »), et a été prolongé en 2014 jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle de la Société en 2017. À la clôture des activités du jour correspondant à la date de prise d'effet (telle qu'elle est définie dans le régime de droits), un droit (un « droit ») a été émis et rattaché à chaque action ordinaire de la Société en circulation à la date de prise d'effet. Un droit a aussi été rattaché à chaque action ordinaire émise après la date de prise d'effet.

Le régime de droits n'est pas activé si une offre d'achat d'actions ordinaires faite à la Société est une « offre autorisée » qui donne suffisamment de temps aux directeurs et aux actionnaires pour l'examiner et pour y répondre. Une « offre autorisée » est une offre publique d'achat présentée dans le cadre d'une circulaire et qui, entre autres choses, demeure ouverte pour un minimum de 60 jours et requiert l'acceptation de plus de 50 % des actions ordinaires collectivement détenues par des actionnaires indépendants. Le régime de droits sera activé par une acquisition, autre que dans le cadre d'une offre autorisée, d'au moins 20 % des actions ordinaires en circulation de la Société ou au début d'une offre publique d'achat qui n'est pas une offre autorisée.

Gestion du risque lié au capital

Le capital est défini comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ¹	574 997	503 682

¹ Se reporter à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

16. Capital social (suite)

Gestion du risque lié au capital (suite)

Les objectifs de gestion du risque lié au capital de la Société sont les suivants :

- a) Préserver la capacité de la Société à poursuivre ses activités afin qu'elle puisse produire des rendements pour les actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes et maintenir une structure du capital optimale en vue d'accroître la valeur du capital des actionnaires à long terme;
- b) Disposer d'un capital suffisant pour répondre à ses besoins à court terme et pour assurer l'essor de ses projets et de ses activités minières;
- c) Maintenir une structure du capital optimale et réduire le coût du capital; et
- d) Assurer des fonds suffisants pour le développement de l'entreprise.

Étant en expansion, la Société nécessite beaucoup de capitaux. La Société réunit des capitaux lorsque c'est nécessaire pour répondre à ses besoins et tirer parti d'occasions qu'elle perçoit et, de ce fait, elle ne possède pas de cible numérique définie pour la structure de son capital.

Placement privé par voie de prise ferme

Le 11 février 2015, un syndicat de preneurs fermes a acheté, dans le cadre d'un placement privé par voie de prise ferme, 13 600 000 actions ordinaires de la Société au prix de 2,97 \$ (3,70 \$ CA) par action ordinaire, pour un produit brut global de 40 412 000 \$ (50 320 000 \$ CA). Les preneurs fermes ont aussi choisi d'exercer leur option d'attribution excédentaire visant l'acquisition de 2 040 000 actions ordinaires supplémentaires au même prix, pour un produit brut global atteignant 46 474 000 \$ (57 868 000 \$ CA). Les frais d'émission d'actions en lien avec ce placement privé ont totalisé environ 2 600 000 \$ et ont été débités aux résultats non distribués. Le 4 mars 2015, les 15 640 000 actions ordinaires ont été émises.

Actions émises en contrepartie de frais d'engagement sur la facilité de crédit

Le 28 novembre 2014, la Société a conclu une facilité de crédit garantie de premier rang (la « facilité ») d'un montant maximal de 60 000 000 \$ avec un syndicat dirigé par Sprott Resource Lending Partnership (les « prêteurs »), laquelle a été annulée durant le premier trimestre de 2015.

Des frais d'engagement de 750 000 \$ se rapportant à la facilité conclue entre la Société et les prêteurs en 2014 ont été acquittés en actions ordinaires. Le 27 janvier 2015, 239 722 actions ordinaires ont été émises.

Actions émises en contrepartie de frais de financement sur la dette à long terme

En contrepartie du financement de la dette à long terme, la Société a engagé des frais de financement s'élevant à 2 550 000 \$, dont 1 200 000 \$ ont été payés en trésorerie et 1 350 000 \$ en actions ordinaires de la Société. Au 31 décembre 2015, 457 644 actions ordinaires avaient été émises.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

17. Instruments financiers

Catégories d'évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers ont été classés dans des catégories qui définissent leur base d'évaluation et, dans le cas des éléments évalués à la juste valeur, qui déterminent si les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat ou dans l'état consolidé du résultat global. Ces catégories sont les suivantes : prêts et créances et passifs financiers au coût amorti. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés dans chacune de ces catégories aux 31 décembre 2015 et 2014.

		Au	Au	
		31 décembre	31 décembre	
		2015	2014	
Actifs financiers				
Prêts et créances				
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	167 166	127 928		
Liquidités soumises à des restrictions.....	4 388	3 726		
Créances clients – or	372	517		
Avance à recevoir	4 532	4 229		
Autres débiteurs (à l'exception de la TVA)	855	690		
	177 313	137 090		
Passifs financiers				
Coût amorti				
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers.....	33 215	40 057		
Dette à long terme	88 431	—		
	121 646	40 057		

Facteurs de risques financiers

a) Risques de marché

i. Juste valeur

Les actifs et les passifs financiers courants sont évalués à la valeur comptable, qui est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. C'est le cas de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients – or, des autres débiteurs (à l'exception de la TVA), et des dettes fournisseurs et autres passifs financiers. La juste valeur de l'avance à recevoir est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs, laquelle se rapproche de leur valeur comptable. La juste valeur des liquidités soumises à des restrictions avoisine leur valeur comptable. La dette à long terme a été comptabilisée au coût amorti et sa juste valeur avoisine sa valeur comptable.

La hiérarchie de la juste valeur selon laquelle les instruments financiers de la Société sont évalués se présente comme suit :

- Le niveau 1 comprend les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Le niveau 2 comprend des données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, soit indirectement.
- Le niveau 3 comprend des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

Le service des finances de la Société est responsable de l'évaluation des instruments financiers, y compris ceux classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Le processus d'évaluation et les résultats en ressortant sont passés en revue et approuvés chaque trimestre par la direction, aux dates de clôture des trimestres de la Société. Les résultats de l'évaluation font l'objet de discussions avec le comité d'audit dans le cadre de la revue trimestrielle des états financiers consolidés de la Société. Selon son analyse de la nature et des caractéristiques des titres de capitaux propres et des risques qui y sont associés, la Société a déterminé qu'il était approprié de présenter ceux-ci par type de placement.

17. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

a) Risques de marché (suite)

i. Juste valeur (suite)

L'avance à recevoir est classée comme un instrument financier de niveau 3 selon la hiérarchie de la juste valeur de la Société sur une base récurrente. La technique d'évaluation utilisée est l'approche par le résultat (actualisation des flux de trésorerie futurs) en utilisant un taux d'intérêt effectif de 7 % sur une période de sept ans. Le produit d'intérêt est comptabilisé à l'état consolidé du résultat à titre de produit financier. Au 31 décembre 2015, la juste valeur de l'avance à recevoir était de 4 532 000 \$ (4 229 000 \$ au 31 décembre 2014) et ne différait pas significativement de sa valeur comptable.

Le placement dans GoviEx Uranium Inc. (« GoviEx »), une société de ressources minérales dont les titres sont négociés en bourse et qui se concentre sur l'exploration et le développement de propriétés uranifères au Niger, est inclus au poste placement et classé dans les actifs disponibles à la vente. La juste valeur du placement est évaluée sur une base récurrente.

La Société a réévalué la hiérarchie de la juste valeur de son placement dans GoviEx étant donné qu'il était disponible pour être négocié dans son intégralité à la Bourse des valeurs canadiennes (la « Bourse CSE »). Tel que défini dans les méthodes comptables de la Société, les instruments financiers de niveau 1 sont ceux dont le prix côté est observable sur des marchés actifs. La Société a évalué le niveau d'activité de négociation des actions de GoviEx à la Bourse CSE à partir de la date de son inscription à la Bourse jusqu'au 31 décembre 2015. Étant donné que les transactions sur les actions ordinaires de GoviEx sont peu fréquentes et concernent des volumes négligeables avec un écart important entre le cours acheteur et le cours vendeur pendant les périodes analysées, la Société a conclu que les actions ordinaires de GoviEx n'étaient pas cotées dans un marché actif tel que défini sous IFRS 13. Ainsi, la Société a conclu qu'au 31 décembre 2015, le placement dans GoviEx demeure classé comme un instrument financier de niveau 3 selon la hiérarchie de la juste valeur.

Conformément à la politique de la Société et aux méthodes d'évaluation utilisant le dernier cours acheteur observé à la Bourse CSE comme point de départ et compte rendu des facteurs qualitatifs, la Société estime que la juste valeur de ce placement disponible à la vente était nulle (nulle au 31 décembre 2014).

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 lors des exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur des actifs et des passifs puisse changer lorsque les taux d'intérêt s'y rapportant changent.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt principalement sur sa dette à long terme et ne prend aucune mesure particulière pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt.

La dette à long terme prévoit des intérêts sur le montant de capital emprunté à compter de la date de l'avance à la Société, à un taux équivalent au taux LIBOR majoré de 6,5 %. Les taux d'intérêt s'y rapportant sont basés sur les taux d'intérêt du marché. Un changement du taux d'intérêt sur la dette à long terme pourrait avoir un impact sur les actifs d'exploration et d'évaluation.

À l'exception de sa dette à long terme, les actifs et les passifs financiers courants de la Société ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils ne portent pas intérêt.

L'avance à recevoir de la Société ne porte pas intérêt et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

iii. Risque de change

Les activités de la Société au Burkina Faso sont soumises aux fluctuations des taux de change et ces fluctuations peuvent modifier de façon importante sa situation financière et ses résultats. Actuellement, l'or est vendu en dollars américains. Même si, en majeure partie, les coûts de la Société sont aussi libellés en dollars américains, certains coûts sont engagés dans d'autres devises. L'appréciation des autres devises par rapport au dollar américain peut faire augmenter les coûts d'exploration et de production en dollars américains. La Société n'utilise pas de dérivés pour atténuer son exposition au risque de change.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

17. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

a) Risques de marché (suite)

iii. Risque de change (suite)

L'état consolidé de la situation financière de la Société contient des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des créances clients – or, ainsi que d'autres débiteurs, une avance à recevoir, des dettes fournisseurs et d'autres passifs financiers payables en devises autres que sa monnaie fonctionnelle. En conséquence, la Société est exposée au risque posé par les fluctuations de taux de change.

Le tableau suivant présente les soldes en devises étrangères aux 31 décembre 2015 et 2014 :

	2015		2014	
	CAD	EUR	CAD	EUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 073	101 208	3 925	53 245
Liquidités soumises à des restrictions	1 530	2 912	1 545	1 989
Créances clients – or et autres débiteurs	476	453	8	438
Avance à recevoir	—	4 153	—	3 495
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	(2 561)	(18 246)	(4 698)	(22 129)
	11 518	90 480	780	37 038
Solde en USD	8 296	98 734	673	44 819

Le franc CFA fluctue en fonction de l'euro. Le solde en euros comprend le solde en francs CFA, du fait que le risque de change lié à ces deux monnaies est géré simultanément.

En supposant la constance de toutes les autres variables, un affaiblissement de 10 % du taux de change du dollar canadien aurait généré une diminution de 754 000 \$ du résultat net de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (61 000 \$ en 2014). Un renforcement du taux de change du dollar canadien aurait généré une augmentation de 922 000 \$ du résultat net de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (61 000 \$ en 2014). Un affaiblissement de 10 % du taux de change pour l'euro aurait généré une diminution de 8 976 000 \$ du résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (4 074 000 \$ en 2014). Un renforcement de 10 % du taux de change pour l'euro aurait généré une augmentation de 10 971 000 \$ du résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (4 980 000 \$ en 2014).

iv. Risque sur actions

La Société n'est pas exposée au risque sur actions sur son placement classé comme un actif financier disponible à la vente (GoviEx). Le risque sur actions est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie par suite de fluctuations des cours sur le marché des actions. Aux 31 décembre 2015 et 2014, la juste valeur du placement dans GoviEx était estimée nulle, donc la Société n'est pas exposée au risque sur actions dans l'état actuel du projet.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que la Société subisse une perte imprévue si un client ou un tiers qui est partie à un instrument financier venait à manquer à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la Société au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à des restrictions, les créances clients – or et les autres débiteurs, et l'avance à recevoir. La Société atténue ce risque en déposant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, y compris les liquidités soumises à des restrictions, auprès d'institutions financières canadiennes et internationales jouissant d'une cote de solvabilité allant de AA- à BBB et auprès de banques situées en Afrique auxquelles aucune cote de solvabilité n'a été attribuée. La Société n'effectue des transactions qu'avec deux contreparties pour la vente d'or. La Société détient des sommes à recevoir du gouvernement du Burkina Faso et des agents de vente. En ce qui a trait à l'avance à recevoir et aux autres débiteurs, une analyse de crédit est réalisée à l'égard des contreparties afin de s'assurer que le risque auquel est exposée la Société est minime.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

17. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations à leur échéance. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 décembre 2015 :

	De 0 à 6 mois	De 7 à 12 mois	De 12 à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	31 071	562	556	1 026
Dette à long terme incluant les intérêts	32 425	2 093	32 441	30 349

La croissance de la Société est financée au moyen d'une combinaison de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'émissions de titres de capitaux propres et d'une dette à long terme. L'un des principaux objectifs de la direction est de maintenir un niveau optimal de liquidités en gérant activement les actifs et les passifs, ainsi que les flux de trésorerie.

La trésorerie détenue en excédent des soldes requis pour la gestion du fonds de roulement et pour les autres besoins prévus est investie dans des comptes courants portant intérêts, des dépôts bancaires et des placements sur les marchés monétaires. Au 31 décembre 2015, la Société détenait de la trésorerie qui se composait d'encaisse et de dépôts à vue totalisant 123 775 000 \$ (81 426 000 \$ en 2014), ainsi que des équivalents de trésorerie constitués de dépôts bancaires et de placements sur les marchés monétaires totalisant 43 391 000 \$ (46 502 000 \$ en 2014).

18. Impôt sur le résultat

a) Impôt différé

L'analyse des actifs et des passifs d'impôt différé se présente comme suit :

	Au 31 décembre	Au 31 décembre
	2015	2014
	\$	\$
Actifs d'impôt différé		
Passifs d'impôt différé devant être réglés dans plus de 12 mois	—	—
Passifs d'impôt différé devant être réglés dans les 12 mois	—	—
	—	—
Passifs d'impôt différé		
Passifs d'impôt différé devant être réglés dans plus de 12 mois	(27 453)	(16 807)
Passifs d'impôt différé devant être réglés dans les 12 mois	(4 393)	(1 959)
	(31 846)	(18 766)
Passifs d'impôt différé, montant net	(31 846)	(18 766)

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

18. Impôt sur le résultat (suite)

a) Impôt différé (suite)

La variation des actifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relevant d'une même compétence fiscale, se présente comme suit :

Actifs d'impôt différé	Immobilisa- tions corporelles \$	Pertes de change latentes \$	Total \$
Au 1 ^{er} janvier 2014.....	66	—	66
Montant porté en charge (crédit) de l'état consolidé du résultat.....	(66)	291	225
Écarts de change.....	—	20	20
Au 31 décembre 2014.....	—	311	311
Montant porté au crédit de l'état consolidé du résultat.....	—	(203)	(203)
Écarts de change.....	—	(26)	(26)
Au 31 décembre 2015	—	82	82

La variation des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relevant d'une même compétence fiscale, se présente comme suit :

Passifs d'impôt différé	Stocks \$	Immobilisa- tions corporelles \$	Pertes de change latentes \$	Réser- ves \$	Participa- tions dans des filiales \$	Total \$
Au 1 ^{er} janvier 2014	(118)	(670)	(213)	(7)	(120)	(1 128)
Montant porté en charge (crédit) de l'état consolidé du résultat.....	(1 126)	(15 248)	213	(90)	(354)	(16 605)
Écarts de change	(135)	(1 200)	—	(9)	—	(1 344)
Au 31 décembre 2014	(1 379)	(17 118)	—	(106)	(474)	(19 077)
Montant porté au débit (crédit) de l'état consolidé du résultat.....	1 042	(10 951)	—	393	(4 026)	(13 542)
Écarts de change	151	536	—	4	—	691
Au 31 décembre 2015	(186)	(27 533)	—	291	(4 500)	(31 928)

Les pertes d'exploitation nettes reportées et les écarts temporaires déductibles pour lesquels des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés ont totalisé 53 872 000 \$ au 31 décembre 2015 (66 153 000 \$ en 2014). De ces montants, au 31 décembre 2015, 3 588 000 \$ (9 685 000 \$ en 2014) n'avaient pas de date d'expiration et 50 284 000 \$ (55 924 000 \$ en 2014) s'appliquant aux pertes et aux dons pouvant être reportés et imputés aux résultats imposables futurs viendront à échéance entre 2016 et 2032.

De plus, la Société a des pertes en capital nettes reportées au montant de 24 739 000 \$ au 31 décembre 2015 (31 106 000 \$ au 31 décembre 2014), pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital imposables futurs.

Au 31 décembre 2015, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les écarts temporaires de 297 227 000 \$ (337 332 000 \$ en 2014) relatifs aux placements dans les filiales, car la Société contrôle si le passif sera encouru et est convaincue qu'il ne sera pas encouru dans un avenir prévisible.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

18. Impôt sur le résultat (suite)

b) Charge d'impôt

	2015 \$	2014 \$
Impôt exigible		
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	10 592	2 379
Ajustements pour tenir compte des exercices précédents	(82)	(997)
Total impôt exigible	10 510	1 382
Impôt différé		
Création et renversement d'écart temporaire	13 744	19 028
Charge d'impôt	24 254	20 410

L'impôt sur le résultat avant impôt de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 est différent du montant théorique qui aurait été obtenu si le calcul avait été effectué en fonction du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux résultats des entités consolidées, comme le présente le tableau suivant :

	2015 \$	2014 \$
Résultat avant impôt	54 807	39 805
Taux d'imposition combiné canadien	26,90%	26,90%
Impôt calculé au taux d'imposition combiné canadien	14 743	10 708
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Écart entre les taux d'imposition des filiales étrangères	(7 345)	(4 141)
Avantages fiscaux non comptabilisés	389	957
Constatation d'avantages fiscaux non comptabilisés dans le passé	(595)	—
Charges non déductibles aux fins de l'impôt	5 908	2 976
Pertes en capital non déductibles	(3)	719
Ajustements pour tenir compte des exercices précédents	116	(782)
Gain (perte) de change non matérialisé(e)	48	—
Incidence de la conversion des devises sur la base fiscale	5 365	8 540
Autres impôts inclus dans la charge d'impôt	5 632	1 446
Autres	(4)	(13)
Charge d'impôt	24 254	20 410

19. Charges d'exploitation minière

	2015 \$	2014 \$
Coûts de production	115 572	136 892
Redevances gouvernementales	12 046	12 413
127 618	149 305	

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

20. Charges administratives

	2015 \$	2014 \$
Corporatif – Charges administratives	11 151	14 024
Sites – Charges administratives	2 408	3 408
	13 559	17 432

21. Rémunération fondée sur des actions

Le tableau ci-dessous présente les passifs liés aux unités d'actions restreintes et différées :

	Au 31 décembre	Au 31 décembre
	2015 \$	2014 \$
Partie courante	1 360	1 938
Partie non courante	4 485	3 967
	5 845	5 905

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des charges de rémunération fondée sur des actions :

	2015 \$	2014 \$
Régimes d'options sur actions (a)	—	580
Régime d'unités d'actions restreintes (« UAR ») (b)	3 808	2 652
Régime d'unités d'actions différées (c)	532	—
	4 340	3 232

a) Options

La Société a établi deux régimes d'options sur actions pour ses employés, administrateurs, dirigeants et consultants, ainsi que ceux de ses filiales, soit le régime initial, et le régime d'options sur actions de 2010 (le « régime de 2010 »).

Les actionnaires de la Société ont adopté le régime de 2010 à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2010. Le régime de 2010 est similaire au régime initial, mais il prévoit, entre autres choses, une durée des options de cinq ans plutôt que de dix ans comme il était prévu aux termes du régime initial.

Le nombre d'options pouvant être émises en faveur d'une même personne aux termes du régime initial ne peut à aucun moment dépasser 5 % du nombre total d'actions émises et en circulation.

Le prix de l'option doit être acquitté intégralement à l'exercice de l'option. Les options peuvent être exercées durant le délai qu'aura spécifiquement établi le conseil d'administration, délai qui peut varier, sans toutefois excéder 10 ans à compter de la date d'attribution.

Depuis l'adoption du régime d'unités d'actions différées telle que définie dans le point c) de cette note, aucune autre option n'a été octroyée ni ne sera octroyée aux termes du régime initial et du régime de 2010.

Aucune nouvelle option n'a été émise en faveur d'administrateurs indépendants de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (247 000 en 2014). La juste valeur marchande des options attribuées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 totalisait 452 000 \$.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

21. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Options (suite)

La charge de rémunération fondée sur des actions pour 2014 a été calculée d'après la juste valeur des options émises, au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes et à l'aide des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2014
Prix de l'action à la date d'attribution	3,71 \$
Dividende attendu par action	0,00
Volatilité prévue	65 %
Taux d'intérêt sans risque	1,34 %
Durée de vie attendue	5 ans
Juste valeur – moyenne pondérée des options émises	1,83 \$

La volatilité prévue a été déterminée d'après la volatilité historique.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, le total de la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux régimes d'options sur actions était nul (580 000 \$ en 2014).

En tout, 265 000 options ont été exercées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 aux termes du régime initial, pour une contrepartie en trésorerie de 431 000 \$. De ce montant, une tranche de 204 000 \$ a été reclassée du surplus d'apport au capital social. Pour la même période en 2014, un total de 2 941 000 options avaient été exercées aux termes du régime initial, pour une contrepartie en trésorerie de 5 700 000 \$. De ce montant, une tranche de 2 378 000 \$ avait été reclassée du surplus d'apport au capital social.

Les options octroyées aux employés, aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants aux termes des régimes sont détaillées dans le tableau suivant :

	2015		2014	
(en milliers, sauf le prix d'exercice moyen pondéré)	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	5 359	2,95 (3,42 \$ CA)	8 107	2,78 (2,96 \$ CA)
Annulées par renonciation	(142)	5,53 (7,68 \$ CA)	(54)	5,06 (5,88 \$ CA)
Exercées	(265)	1,63 (2,26 \$ CA)	(2 941)	1,94 (2,25 \$ CA)
Émises	—	—	247	3,20 (3,71 \$ CA)
Solde à la fin de l'exercice	4 952	2,43 (3,37 \$ CA)	5 359	2,95 (3,42 \$ CA)
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	4 936	2,43 (3,37 \$ CA)	5 321	2,95 (3,42 \$ CA)

L'échelle des prix d'exercice des options aux termes des régimes est présentée dans le tableau suivant :

(en milliers, sauf le prix d'exercice moyen pondéré par option et la durée de vie résiduelle moyenne)	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
	Durée de vie résiduelle moyenne	Options en circulation (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options pouvant être exercées (en milliers)
			(en années)	prix en \$/option
Échelle des prix d'exercice				
0,72 \$ (1,00 \$ CA) à 0,97 \$ (1,35 \$ CA)	883	2,14	0,95 (1,32 \$ CA)	883
0,99 \$ (1,37 \$ CA) à 1,61 \$ (2,23 \$ CA)	1 075	2,85	1,44 (2,00 \$ CA)	1 075
1,85 \$ (2,57 \$ CA) à 2,67 \$ (3,71 \$ CA)	807	2,63	2,31 (3,20 \$ CA)	791
2,85 \$ (3,95 \$ CA) à 3,39 \$ (4,70 \$ CA)	1 805	4,00	3,27 (4,53 \$ CA)	1 805
3,76 \$ (5,22 \$ CA) à 7,69 \$ (10,67 \$ CA)	382	2,54	4,87 (6,77 \$ CA)	382
	4 952	3,08	2,43 (3,37 \$ CA)	4 936

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

21. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Unités d'actions restreintes

Selon le régime d'unités d'actions restreintes de la Société (le « régime d'unités »), des UAR peuvent être accordées aux employés, administrateurs, dirigeants et consultants dans le cadre de leur enveloppe de rémunération à long terme, ces UAR leur permettant de recevoir une rétribution au comptant si les conditions d'acquisition des droits sont respectées. Conformément au régime d'unités, les UAR accordées peuvent être payables au bout de trois ans, pourvu que les conditions d'acquisition des droits soient remplies à la fin du cycle de performance. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAR pour lesquelles les droits sont acquis à la fin du cycle de performance par le cours de clôture moyen des actions de la Société dans les cinq jours de séance précédant la fin dudit cycle de performance.

Les activités relatives aux UAR pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'UAR
En circulation au 1 ^{er} janvier 2014.....	2 982 000
Attribuées en vertu du régime de 2014.....	1 814 000
Unités acquises et payées.....	(501 000)
Annulées par renonciation.....	(324 000)
 En circulation au 31 décembre 2014.....	 3 971 000
 En circulation au 1 ^{er} janvier 2015.....	 3 971 000
Attribuées en vertu du régime de 2015.....	1 837 000
Unités acquises et payées.....	(1 944 000)
Annulées par renonciation.....	(174 000)
 En circulation au 31 décembre 2015.....	 3 690 000

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de la charge du régime d'unités d'actions restreintes :

	2015	2014
	\$	\$
Charge liée aux UAR en circulation.....	3 895	4 187
Crédit lié à la variation de la juste valeur du prix de l'action	(87)	(1 535)
 3 808	 2 652	

Un total de 1 396 000 UAR dont les droits sous-jacents étaient acquis au 31 décembre 2015, incluant 1 149 000 UAR pour un montant de 2 950 000 \$ payé en 2015 et 247 000 UAR qui seront réglées en janvier 2016 pour une contrepartie en trésorerie de 633 000 \$.

Un total de 794 000 UAR dont les droits sous-jacents étaient acquis au 31 décembre 2014 a été réglé pour une contrepartie en trésorerie de 1 938 000 \$ en janvier 2015.

c) Unités d'actions différencées (« UAD »)

En 2014, la Société a adopté un nouveau régime d'UAD. Le régime d'UAD est un régime d'intéressement à long terme non dilutif auquel les employés, y compris les hauts dirigeants nommés en poste, les administrateurs et toute autre personne désignée par la Société, peuvent participer. Les UAD sont payables en trésorerie au moment spécifié. Conformément au régime d'UAD, après que le participant cesse de siéger au conseil ou d'être employé ou mandaté par la Société (« date de rédemption »), la valeur de rédemption de chaque UAD détenue par le participant est déterminée en multipliant le nombre d'UAD créditées au participant en question jusqu'à la date pertinente par le prix moyen de clôture des actions ordinaires de la Société dans les cinq jours de séance précédant la date de rédemption.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

21. Rémunération fondée sur des actions (suite)

c) Unités d'actions différées (« UAD ») (suite)

Les activités relatives aux UAD pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'UAD
En circulation au 1 ^{er} janvier 2014	—
Attribuées	5 484
En circulation au 31 décembre 2014	5 484
En circulation au 1 ^{er} janvier 2015	5 484
Attribuées	277 763
En circulation au 31 décembre 2015	283 247

22. Charges financières

	2015	2014
	\$	\$
Charge de désactualisation	456	423
Frais de financement	2 520	—
Autres	870	1 223
	3 846	1 646

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a radié les frais de financement engagés de 2 520 000 \$ suite à l'annulation de la facilité, lesquels avaient été capitalisés dans les autres actifs non courants à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014.

23. Participations ne donnant pas le contrôle

	2015	2014
	\$	\$
Gouvernement du Burkina Faso – 10 % dans SEMAFO Burkina Faso S.A.	5 643	3 583
Gouvernement de Guinée – 15 % dans SEMAFO Guinée S.A. ¹	—	9 691
	5 643	13 274

¹ SEMAFO Guinée S.A. a été vendue le 22 mai 2014.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

24. Résultat par action

	2015 \$	2014 \$
(en milliers de dollars, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)		
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires	24 910	15 812
Résultat net des activités abandonnées attribuable aux actionnaires	—	(11 339)
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires	24 910	4 473
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (de base)	291 351	276 452
Effet dilutif des options	1 067	1 439
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué)	292 418	277 891
Résultat de base par action des activités poursuivies	0,09	0,06
Résultat de base par action des activités abandonnées	—	(0,04)
Résultat de base par action	0,09	0,02
Résultat dilué par action des activités poursuivies	0,09	0,06
Résultat dilué par action des activités abandonnées	—	(0,04)
Résultat dilué par action	0,09	0,02

25. Engagements financiers et éventualités

Obligations d'achat

Au 31 décembre 2015, les obligations d'achat totalisaient 2 414 000 \$. De plus, le 1^{er} octobre 2011, la Société a conclu une entente avec Sonabel au Burkina Faso, aux termes de laquelle la Société fera une avance pour la construction d'une ligne de transport à haute tension telle que décrite à la note 10. Au 31 décembre 2015, la Société est engagée à faire une avance d'un montant résiduel de 1 189 000 \$ (714 479 000 FCFA) à Sonabel à l'égard de ce projet.

Redevances gouvernementales

Au Burkina Faso, le taux de redevances sur les volumes expédiés est de 3 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or inférieur ou égal à 1 000 \$ l'once, de 4 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or se situant entre 1 000 \$ et 1 300 \$ l'once et de 5 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or supérieur à 1 300 \$ l'once. En 2015, la Société était assujettie à une redevance de 4 %, dont le calcul s'est fait en utilisant la valeur au marché de détail des onces d'or vendues au moment de leur livraison. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, des redevances gouvernementales de 12 046 000 \$ (12 413 000 \$ en 2014) ont été payées au gouvernement du Burkina Faso.

Redevances sur les revenus nets d'affinage (« NSR »)

La Société est assujettie à des redevances NSR variant de 1 % à 1,5 % sur différentes propriétés d'exploration. Les redevances NSR n'entreront en vigueur que lorsque la Société entrera en production commerciale.

Éventualités

Le 15 octobre 2015, la Société a reçu une facture à l'égard d'une taxe sur le prélèvement de l'eau de 3 734 000 \$ (2 244 166 000 FCFA). La Société est exonérée en vertu de la convention minière au Burkina Faso, aux termes des clauses de stabilité fiscale. Conséquemment, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2015. La Société défend vigoureusement sa position auprès de l'Agence de l'eau.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

26. Informations financières incluses dans le tableau consolidé des flux de trésorerie

a) Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2015	2014
	\$	\$
Clients et autres débiteurs	4 442	2 187
Impôt sur le résultat à recevoir	10 452	(2 888)
Stocks	5 023	(1 933)
Autres actifs courants	(311)	574
Fournisseurs et charges à payer	(10 175)	4 040
Passifs liés aux unités d'actions restreintes	(4 888)	(1 284)
Provisions	213	1 159
Impôt sur le résultat à payer	—	(715)
	4 756	1 140

b) Information supplémentaire sur les éléments hors trésorerie

	2015	2014
	\$	\$
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles attribuée aux frais d'exploration et de développement	4 355	4 609
Effet net de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles attribuée aux stocks	(1 506)	2 656
Nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations attribuées aux immobilisations corporelles	366	346
Valeur comptable nette des actifs radiés (coût de 12 592 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015)	3 983	1 113
Variation des immobilisations corporelles impayées	(2 665)	5 768
Amortissement des frais de financement capitalisés	981	—

c) Informations supplémentaires sur l'acquisition d'immobilisations corporelles

	2015	2014
	\$	\$
Acquisitions d'actifs d'exploration et d'évaluation	(20 705)	(2 981)
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles	(58 744)	(65 610)
	(79 449)	(68 591)

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

27. Filiale et transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-dessous présente sommairement les informations financières de la Société relatives à sa filiale SEMAFO Burkina Faso S.A. au Burkina Faso, qui a une participation ne donnant pas le contrôle importante. Les montants fournis pour la filiale sont basés sur ceux qui figurent dans les états financiers consolidés, avant les éliminations intra-groupes.

État de la situation financière résumé de SEMAFO Burkina Faso S.A.

	Au 31 décembre 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	10 %	10 %
Actifs courants.....	193 203	141 160
Passifs courants.....	37 982	69 511
	155 221	71 649
Actifs non courants.....	308 887	343 943
Passifs non courants.....	38 474	29 632
	270 413	314 311
Actifs nets.....	425 634	385 960

État du résultat résumé de SEMAFO Burkina Faso S.A.

	2015 \$	2014 \$
Produits	300 129	289 349
Résultat net et résultat global.....	56 432	35 833
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle.....	5 643	3 583
Dividendes payés à la participation ne donnant pas le contrôle	1 700	—

Le cumul de la participation ne donnant pas le contrôle dans SEMAFO Burkina Faso S.A. s'établissait à 30 866 000 \$ au 31 décembre 2015 (26 923 000 \$ en 2014).

Flux de trésorerie résumés de SEMAFO Burkina Faso S.A. avant les éliminations intra-groupes

	2015 \$	2014 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.....	162 792	137 688
Flux de trésorerie liés aux activités de financement.....	(70 112)	(50 845)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.....	(47 503)	(56 494)

28. Transactions entre parties liées

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, les cadres dirigeants et l'équipe de direction. Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants :

	2015 \$	2014 \$
Avantages du personnel à court terme	3 362	3 785
Rémunération fondée sur des actions	3 199	2 162
	6 561	5 947

La Société a conclu une entente de prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle avec le président et chef de la direction ainsi qu'avec le chef de la direction financière. Ainsi, s'il avait été mis fin à leur emploi le 31 décembre 2015, le président et chef de la direction aurait reçu environ 2 122 000 \$ (2 276 000 \$ en 2014) et le chef de la direction financière aurait reçu environ 915 000 \$ (923 000 \$ en 2014) qui ne tiennent pas compte des rémunérations passées en charge dans le tableau ci-haut.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

29. Information sectorielle

La Société exerce ses activités d'exploration et d'exploitation au Burkina Faso. Les secteurs opérationnels présentés rendent compte de la structure de gestion de la Société et de la manière dont le principal décideur opérationnel de la Société évalue la performance commerciale. La composition des secteurs à présenter a été modifiée en 2015 pour ajouter un nouveau secteur, « Natougou », qui représente la principale propriété acquise par le biais de l'acquisition d'Orbis. La Société évalue la performance de ses secteurs opérationnels principalement en fonction du résultat opérationnel, comme le montrent les tableaux qui suivent.

	2015				
	Mana, Burkina Faso	Natougou, Burkina Faso	Autres explorations	Corporatif et autres	Total
Produits – Ventes d'or.....	\$ 300 129	—	—	—	\$ 300 129
Charges d'exploitation minière.....	127 618	—	—	—	127 618
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.....	87 092	—	—	597	87 689
Charges administratives	2 408	—	—	11 151	13 559
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative	857	—	—	—	857
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	4 340	4 340
Résultat opérationnel	82 154	—	—	(16 088)	66 066
Immobilisations corporelles	344 113	149 488	33 584	1 902	529 087
Total de l'actif	519 490	149 488	34 394	78 141	781 513
	2014				
	Mana, Burkina Faso	Natougou, Burkina Faso	Autres explorations	Corporatif et autres	Total
Produits – Ventes d'or.....	\$ 289 349	—	—	—	\$ 289 349
Charges d'exploitation minière.....	149 305	—	—	—	149 305
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.....	71 437	—	—	758	72 195
Charges administratives	3 408	—	—	14 024	17 432
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative	826	—	—	—	826
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	3 232	3 232
Résultat opérationnel	64 373	—	—	(18 014)	46 359
Immobilisations corporelles	377 030	546	2 565	2 247	382 388
Total de l'actif	539 469	546	2 795	75 492	618 302

30. Événements subséquents

Le 25 février 2015, la Société a conclu une lettre d'engagement avec Macquarie visant à amender sa dette à long terme. Lorsque combinée avec ses liquidités en main (167 millions \$ au 31 décembre 2015) et les flux de trésorerie anticipés des opérations en cours, la Société estime disposer de ressources financières suffisantes pour avancer Natougou jusqu'à l'étape de la production.

Les amendements apportés à la dette à long terme existante comprennent les éléments suivants :

- La dette à long terme sera augmentée de 90 millions \$ à 120 millions \$;
- La somme additionnelle de 60 millions \$ devra être retirée avant le 30 juin 2017 (30 millions \$ ont été remboursés le 3 mars 2016);
- Taux LIBOR majoré de 4,75 % par année;
- Remboursements trimestriels de 15 millions \$, à compter du premier trimestre de 2019 jusqu'au quatrième trimestre de 2020;
- Aucun autre paiement prévu en 2017 et 2018.

La clôture de la dette à long terme amendée devrait avoir lieu le ou autour du 31 mars 2016 et le retrait du montant additionnel de 60 millions \$ demeure sujet aux conditions préalables usuelles pour une transaction de cette nature.